

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-097

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de Mr VERHILLE Fabien afin de garantir la livraison de matériaux aux 70-72, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face aux 70-72, Place du Général de Gaulle, et ce, **le mardi 28 mai 2024 de 7h à 18h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par Mr VERHILLE.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à Mr VERHILLE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 22 mai 2024
Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Floune DEHOUDT

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 22/05/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Floune DEHOUDT